

Normand

Numéro matricule du recrutement : 695
Classe de mobilisation : 1907

Nom : Joseph Alphons
Prénoms :
ÉTAT CIVIL
Né le 1^{er} Octobre 1887 à St-Georges-d'Espéranche canton de St-Georges-d'Espéranche, département de l'Isère, résidant au canton de St-Georges-d'Espéranche, département de l'Isère, profession de boulanger et de Roussel, Sophie, domiciliés à St-Georges-d'Espéranche, canton de St-Georges-d'Espéranche, département de l'Isère.
95 (12) de tirage dans le canton de St-Georges-d'Espéranche, département de l'Isère.

SIGNALEMENT.
Cheveux et sourcils châtain foncé
yeux gris front couvert
nez fort bouche moyenne
menton pointu, visage oval
Taille : 1 m. 67 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :
Cicatrice à la joue gauche

Degré d'instruction : générale (1). 3
militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses.)

Compris dans la 1^{re} partie de la liste du recrutement cantonal en 1908 (bon absent portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Incorporé le 7 octobre 1908 et soldat de 2^e classe ledit jour. Passé au 14^e Régiment de tirailleurs le 29 mars 1909 au dépôt de Pont-à-Mousson (M^{de} l'emp. état du dit-pun.). Arrivé au corps et soldat ordonnance le 29 septembre 1909. Passé au 19^e I.R.D. du train le 8 novembre 1909. 3^e au 4^e M^{de} de Paris en dat. du 5 novembre 1909. Arrivé au corps et soldat ordonnance le 15 novembre 1909. Sur congé en congé le 4 septembre 1910. Certificat de bon comportement accordé.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (2).

Dans l'armée active.	22 ^e M ^{de} de Paris
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	14 ^e Régiment de tirailleurs 19 ^e I.R.D. du train 3 ^e au 4 ^e M ^{de} de Paris Affecté spécial
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	P.M. reçus

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D'habitation ou de résidence.
4 Avril 1912	Rive de l'Isère, rue de la Boucherie et M. Blachier	St-Vienne	R
14 juillet 1919	St-Gervais	Vienne	R
13 novembre 1927	St-Jean-Rapet, 17 rue de la République	Lyon-Cat	R
28.7.1927	Courpignat	Rhône Central	R

Passé dans la de l'armée active le

Rappelés à l'activité par suite de la Mobilisation Générale
M^{de} du 1^{er} Août 1914, arrivé au corps le 3 Août 1914
2^e fois comme en captivité à Gutersbach de 2 Octobre 1914
Rahabité le 1^{er} Janvier 1919 (Armistice)
Passé d'office par changement de domicile à la sub^{de} de Rhône Central le 13 septembre 1927. C.M. 2248 1/2 du 24-2-1927 (Colleur 2)
A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l'22^e Rég^t d'Infanterie du 22 Août au 18 sept^r 1912
A accompli une 2^e période d'exercices dans l du au
Passé dans l'armée territoriale le

Numéro au contrôle spécial du recrutement

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.

Le P.T. a été renouvelé par le 19^e Régiment de tirailleurs et est au 19^e Régiment de tirailleurs.
Le P.T. a été renouvelé par le 19^e Régiment de tirailleurs et est au 19^e Régiment de tirailleurs.

Mis le 12 Juillet 1919 en congé illimité de mobilisation par le dépôt du 29^e Rég^t d'Infanterie à Pont-Gervais. Classé affecté spécial (2) au 9^e M^{de} de Paris (Complémentaires) employé momentanément de Pont-Gervais comme ouvrier à Lyon. Monché du 30 Mars 1920 au 1^{er} Juin 1920. Arrivé en destination dans la subdivision de Rhône Central le 1^{er} Mars 1920 au
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le
Libéré du service militaire le 11 octobre 1926 et réintégré à la subdivision de Rhône Central le 11 juillet 1929
Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. Art. 4 de la Loi.
Campagne contre l'Allemagne : du 7.8.1914 au 14.8.1914, avec armes C.D. du 11.8.1914 au 1.10.1914.
en captivité du 23.10.1914 au 31.12.1914. Antérieurs et du 1.7.19 au 11.7.1919

17-89-1005. [494]

cm 695